



PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE DU CNAJEP

*Mission sports, jeunesse et vie associative
Programme 163 « jeunesse et vie associative »*

Novembre 2017

Cette analyse s'appuie sur une étude du programme 163, à laquelle s'est ajoutée une audition du Cnajep, aux côtés du FONJEP, le vendredi 29 septembre par M. Pierre-Yves Bournazel, rapporteur pour avis, au nom de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, pour les crédits budgétaires de la mission « sport, jeunesse et vie associative » du projet de loi de finances pour 2018.

L'audition a porté sur deux aspects :

- l'évolution des crédits de la mission « sport, jeunesse et vie associative » (PLF 2018)
- l'investigation de la thématique annuelle choisie par le Rapporteur : "les crédits de la mission « sport, jeunesse et vie associative » destinés à la lutte contre les discriminations"



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| ÉLÉMENTS DE CONTEXTE tels que présentés par le ministère | 3 |
| ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE | 5 |
| ■ Des actions stabilisées..... | 5 |
| ■ Un budget maintenu dans un contexte global inquiétant | 7 |
| ■ Trois actions inégalement soutenues..... | 9 |
| ACTION 1 - Développement de la vie associative | 9 |
| ACTION 2 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire..... | 11 |
| ACTION 3 - Actions particulières en direction de la jeunesse | 12 |
| Annexe 1 : extraits du document Une ambition nouvelle au service la vie associative : pour une société de l'engagement présenté par le Premier ministre le 9 novembre 2017..... | 15 |
| Annexe 2 - Récapitulatif des dépenses d'interventions du ministère | 18 |



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE tels que présentés par le ministère

Le programme « Jeunesse et vie associative » regroupe une partie des crédits alloués aux politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du développement de la vie associative. Ces problématiques sont, par nature, partagées entre de multiples intervenants. Les politiques de jeunesse, comme celles qui accompagnent la vie associative ou l'éducation populaire, font en effet l'objet d'une mobilisation inter ministérielle dont il est rendu compte sur le plan budgétaire dans deux documents annexes à la loi de finances : le document de politique transversale « Politiques en faveur de la jeunesse » et le jaune budgétaire « Effort financier de l'Etat en faveur des associations ».

La mission sports, jeunesse et vie associative prévoit de privilégier les **quatre axes d'intervention suivants** :

1- Favoriser le développement de la vie associative et de l'engagement citoyen

- Poursuivre les travaux engagés sur les relations entre pouvoirs publics et associations (charte des engagements réciproques, circulaire sur les nouvelles relations pouvoirs publics/Etat)
- Soutenir la formation des bénévoles (FDVA) et mise en place du Compte Engagement Citoyen (CEC).
- Poursuivre l'action de simplification des démarches pour les associations.

2- Renouveler les actions d'éducation populaire

- Une éducation populaire soutenue par le soutien aux AJEP (CPO, CAO, FONJEP)
- Développer la qualité des accueils collectifs de mineurs (avec ou sans hébergement) : développement des « colos », faciliter l'accès des ACM au plus grand nombre, contrôler les ACM.

3- Se mobiliser pour la jeunesse

- L'accès des jeunes à l'information pour accéder à leur autonomie : repositionner et conforter le rôle du Réseau Information Jeunesse, développer la boussole des droits (outil numérique),



- La mobilité internationale à travers trois « operateurs » de mobilité dans le champ de l'éducation non formelle : « Erasmus + » soutenu par les crédits européens, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

4- Développer le service civique

L'objectif d'atteindre 150 000 jeunes en service civique est retenu pour 2018. Dès la rentrée 2017, pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits » au sein du ministère de l'éducation nationale, des services seront mobilisés.

Le service civique est le principal dispositif du programme, 447,6 M€ soit 82,8% des crédits lui étant consacrés.



ELEMENTS D'ANALYSE TECHNIQUE ET POLITIQUE

■ Des actions stabilisées

Budget global BOP 163 (hors titre 3)

| Programme 163 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 Autorisations d'engagement | PLF 2017 initial | 2017 Autorisations d'engagement | PLF 2018 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|--------------------|
| ACTION 1 Développement de la vie associative | 12 700 000 | 12 690 000 | 17 429 274 | 26 099 964 | 17 507 761 | 24 712 853 | 23 305 928 |
| ACTION 2 Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire | 72 821 000 | 70 610 000 | 66 698 995 | 71 476 330 | 69 211 938 | 70 092 446 | 69 711 938 |
| ACTION 3 Actions particulières en direction de la jeunesse | 160 000 000 | 146 000 000 | 148 551 955 ¹ | 294 633 368 | 390 000 000 | 385 020 000 | 447 639 627 |
| | 245 521 000 | 229 300 000 | 232 680 224 | 392 209 662 | 476 719 699 | 479 825 299 | 540 657 493 |

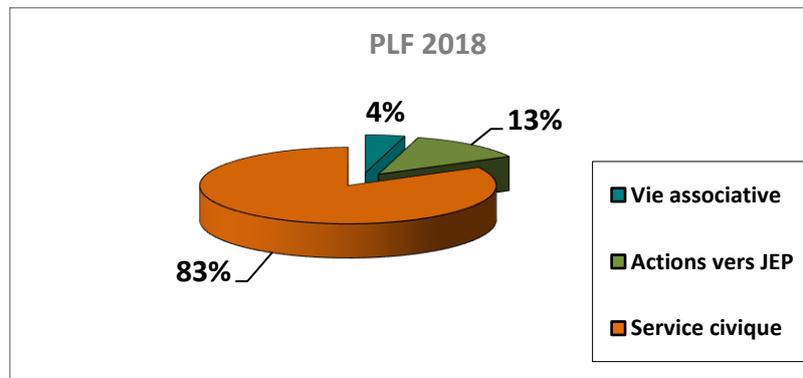
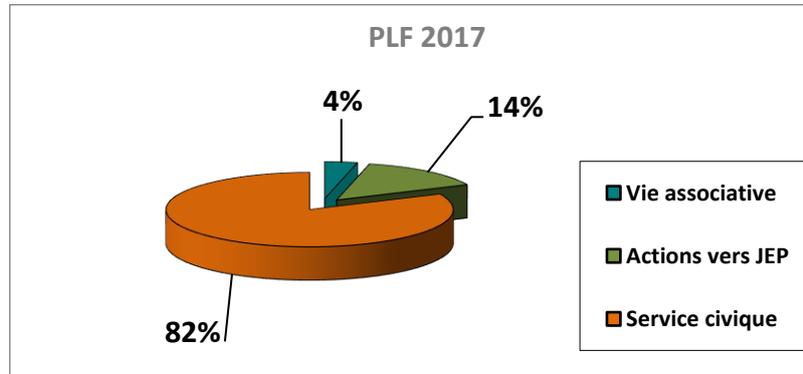
Le budget global du BOP 163 – titre 6 est à la hausse pour 2018.

Nous avons fait le choix de mettre deux colonnes pour l'année 2017 : l'une indiquant les montants dans le PLF initial et l'autre indiquant les autorisations d'engagement. Ainsi, il est possible de constater que les autorisations d'engagement des actions 1 et 2 sont plus élevées que les montants prévus tandis que l'Action 3 a connu une autorisation d'engagement moins élevée.

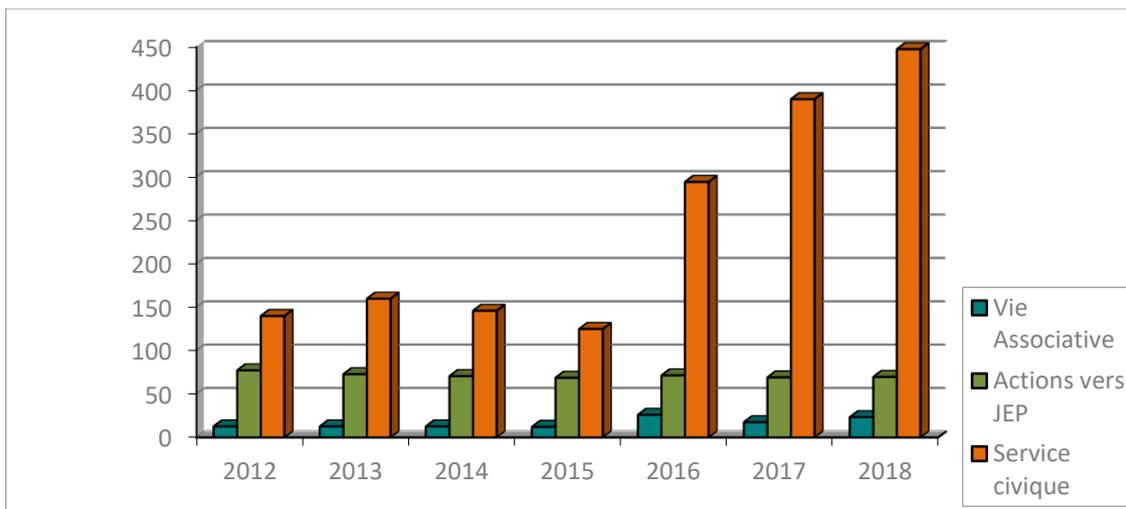
¹ Ce chiffre comprend 148 402 355 euros au titre 3 et 149 600 euros au titre 6.



Répartition en pourcentage par Action



Évolution de la répartition du budget par action (en millions d'euros) PLF





■ Un budget *maintenu* dans un contexte global inquiétant

L'analyse du programme 163 du projet de loi de finances 2018 fait apparaître **plusieurs tendances** :

■ Une continuité



Le budget 2018 est très proche des Autorisations d'engagement 2017. Les Actions 1 et 2 ne connaissent pas de baisse contrairement à ce qui s'annonçaient les dernières années. Nous précisons bien « s'annonçaient » en PLF car lorsqu'on regarde les Autorisations d'engagement 2016 et 2017, on constate un rattrapage chaque fois. Pour exemple : était annoncé dans le PLF 2017, 17 507 761 euros pour l'Action 1 mais les Autorisations d'engagements se sont faites à hauteur de 24 712 853 euros ce qui provient de la réserve parlementaire.

■ Des actions toujours inégalement soutenues



Ce PLF qui stabilise les Actions 1 et 2 ne doit pas faire oublier que l'Action 3 (soit le développement du service civique) demeure une priorité et correspond à 82,9 % du budget du programme 163.

■ Le choix de l'Etat de concentrer ses maigres moyens sur des programmes et dispositifs qu'il gère en direct, au détriment d'une politique de soutien et de développement de la vie associative autonome.



Cette orientation, déjà constatée lors des précédents exercices, se poursuit en 2017, avec la préservation ou l'augmentation d'un certain nombre de crédits alloués aux établissements sous tutelle du ministère et liés aux accords avec d'autres pays (OFAJ, OFQJ, CONFEJES) ou aux dispositifs publics (service civique).

Le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire nous paraît déterminant à la fois car elles accueillent aussi ces programmes et dispositifs mais surtout parce qu'à côté de ceux-ci, les AJEP développent une diversité d'approches et de formes d'engagement.

■ L'absence de mention faite aux Fabriques d'initiatives citoyennes



Mesure arrêtée dans le cadre du CIEC en 2015, les FIC (23 en 2015 et 24 en 2016) étaient citées dans le PLF de l'année dernière avec l'objectif de renforcer la citoyenneté en



favorisant la mise en œuvre d'actions concrètes. Ces FIC sont soutenues financièrement pour une durée de trois ans ; il s'agissait pour l'État en effet d'une expérimentation de trois ans. Force est de constater que ce PLF n'en parle plus, bien que l'évaluation mandatée par le DJEPVA auprès du Cabinet MOUVENS mette en évidence des réussites significatives.

▪ **Contexte global : diminution de moitié des contrats aidés, baisse de dotation aux collectivités, suppression de la réserve parlementaire, suppression de l'ISF, ...**

Ce Budget qui maintient plutôt les 3 actions s'inscrit dans un contexte qui de façon plus ou moins directe fragilise les associations :

- La forte baisse des contrats aidés est venue directement impactés les associations avec une perte estimée de plus de 38 500 contrats aidés dès 2017.
- La baisse de dotation aux collectivités d'un montant environ de 300 millions d'euros laisse à prévoir un impact sur les subventions aux associations.
- De la même façon, la suppression de la réserve parlementaire qui était fléchée en partie sur les associations a un impact direct. Au regard des dernières annonces du Premier ministre, 25 millions d'euros (de la réserve parlementaire) ont été réaffectés au FDVA.² Cependant, nous nous interrogeons sur les modalités d'attribution de cette enveloppe.
- La suppression de l'ISF peut également avoir un impact sur les dons faits aux associations.



Mais d'autres mesures comme la baisse du budget politique de la ville (estimé à - 37,2 millions d'euros pour les associations) ou encore la baisse de budgets qui contribuent au soutien des actions des associations est inquiétant : baisse de 10 millions d'euros dans le budget « accès au droit et à la justice », baisse de 16,8 millions d'euros dans le budget « protection judiciaire et de la jeunesse », baisse de 7,5 millions d'euros dans le budget « égalité entre les femmes et les hommes », baisse de 39 millions d'euros dans le budget « démocratisation de la culture ».³

² Cette enveloppe supplémentaire a pour objectif de soutenir les associations les plus fragiles ou les plus petites. Elle sera gérée de manière déconcentrée (niveau départemental).

³ Chiffres du Mouvement associatif. En 2016, il s'agit même d'une dotation de 81 millions d'euros.



■ Trois actions inégalement soutenues

ACTION 1 - Développement de la vie associative

Cette action connaît pour 2018 une **stabilité**.

La nouveauté : le compte d'engagement citoyen

La petite hausse est due à l'ajout d'une **nouvelle ligne + 5 798 167** concernant le **compte d'engagement citoyen**. Les autres lignes sont absolument identiques à l'année dernière.

Créé par l'article 39 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, le CEC s'inscrit dans le compte personnel d'activité (CPA) et vise à reconnaître et valoriser l'engagement **citoyen** à travers l'octroi d'heures de formation citoyenne ou professionnelle adossées au compte personnel de formation (CPF). Sont notamment éligibles à cette valorisation, sous conditions de durée d'engagement, les activités de service civique, de réservistes citoyens (civiques, communaux de sécurité civile, de défense et de sécurité, de la police nationale, de l'éducation nationale), de maîtres d'apprentissage, de bénévoles associatifs en situation de dirigeants ou encadrants d'autres bénévoles.

Dans la limite d'un plafond de 60 heures cumulables au titre du compte d'engagement citoyen, 20 heures de formation peuvent être allouées aux personnes engagées dans l'une de ces formes de citoyenneté, à raison notamment d'une durée d'exercice propre à chaque forme. Ce nouveau droit à formation vaut quel que soit le statut de l'engagé : étudiant dès 16 ans, actif (salarié, agent public, indépendant, chômeur, inactif) ou retraité. Ce droit s'ajoute aux droits à formation acquis au titre de l'activité professionnelle, pour saluer l'importance de l'engagement citoyen au service de la collectivité.

Les crédits inscrits au programme 163 pour 2018 ont vocation à financer les heures de formation dispensées mais aussi à prendre en charge les dépenses liées à la mise en place et au fonctionnement du système de déclaration, gestion et validation des droits.



Les questions qui se posent :

- **Quelle est la part des crédits affectés au financement des heures de formation et celle dédiée au fonctionnement et à la gestion des droits ?**
- **Quel est le mode de calcul annuel effectué : pour les réservistes, les sapeurs-pompiers, les volontaires en service civique, les bénévoles potentiels ?**
- **Quel sera le mode de gestion de ces crédits qui sont « provisionnés » pour des droits pouvant atteindre un total de 60h et être utilisés sans limite de temps puisque les formations peuvent être demandés plusieurs années après la dotation, le compte suivant la personne toute sa vie ?**

Si nous essayons d'extrapoler les prises en charge potentielles de formation à partir de la dotation globale de 5,8 M€ (mais il faudrait en déduire les frais de gestion), nous obtenons pour 2018 la prise en charge pour 41.428 bénéficiaires (base de 20h de formation au coût de 140€⁴).

Budget détaillé de l'Action 1

| Action 1 | Dépenses 2012 | Dépenses 2013 | Autorisations de paiement 2014 | PLF 2015 | PLF initial 2016 | PLF 2017 | PLF 2018 |
|--|---------------|---------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|
| CRIB | 1 180 000 | 1 170 000 | 1 170 000 | 1 170 000 | 1 248 706 | 1 186 270 | 1 186 270 |
| FDVA | 10 830 000 | 10 830 000 | 10 830 000 | 10 810 000 ⁵ | 9 632 474 | 8 150 851 | 8 150 851 |
| DDVA | 300 000 | 300 000 | 290 000 | 290 000 | 273 893 | 260 198 | 260 198 |
| Subventions aux fédérations nationales sur projets « Vie Associative » | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 384 412 | 665 191 | 665 191 |
| Soutien aux associations nationales JEP | | | | | 7 942 369 | 7 245 251 | 7 245 251 |
| Nouveauté 2018 : Compte d'Engagement Citoyen | | | | | | | 5 798 167 |
| | 12 712 400 | 12 700 000 | 12 690 000 | 12 670 000 ⁶ | 19 481 854 ⁷ | 17 507 761 ⁸ | 23 305 928 |

⁴ Le taux horaire est de 7€ pour une formation associative – source Uniformation.

⁵ Le montant initial est de 10 310 000 auquel s'ajoute 520 000 euros obtenus suite aux amendements parlementaires.

⁶ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 17 429 274 euros mais nous n'avons pas le détail.

⁷ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 26 099 964 euros mais nous n'avons pas le détail.

⁸ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 24 712 853 euros mais nous n'avons pas le détail.



ACTION 2 - Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire

Cette action connaît pour 2018 une **stabilité**.

La petite hausse est due à une augmentation de la ligne **INJEP + 500 000 euros** « afin de développer les activités de l'INJEP et de renforcer sa capacité d'études.

Budget détaillé de l'Action 2

| Action 2 | Dépenses 2013 | Autorisations de paiement 2014 | PLF 2015 | PLF initial 2016 | PLF 2017 | PLF 2018 |
|--|-------------------|--------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Soutien logistique de l'administration | 980 000 | 930 000 | 930 000 | 1 278 429 | 803 669 | 1 303 669 |
| Activités de jeunesse | 370 000 | 370 000 | 370 000 | 356 349 | 338 533 | 338 533 |
| INJEP – Etudes, observations | | | | 489 617 | 465 136 | 965 136 |
| PEJA/Erasmus+ | 110 000 | 110 000 | 110 000 | | | |
| Certification VAE | 500 000 | 450 000 | 450 000 | 432 463 | | |
| Réseau Information Jeunesse (CIDJ + CRIJ selon les années) | 8 110 000 | 2 510 000 | 2 510 000 | 2 297 766 | 2 182 877 | 2 182 877 |
| Soutien aux CRIJ | | | | 4 054 954 | 4 152 206 | 4 152 206 |
| INJEP | 3 331 000 | 3 330 000 | 3 290 000 | | | |
| FONJEP | 24 880 000 | 24 880 000 | 24 880 000 | 30 732 720 | 31 432 720 | 31 432 720 |
| Soutien aux associations nationales JEP | 9 130 000 | 9 130 000 | 8 630 000 | | | |
| Soutien aux actions locales | 12 870 000 | 16 050 000 | 14 700 000 | 13 346 710 | 12 904 375 | 12 904 375 |
| Echanges internationaux | 12 820 000 | 13 780 000 | 13 780 000 | 13 883 251 | 13 883 251 | 13 883 251 |
| OFAJ | 10 550 000 | 11 550 000 | 11 550 000 | 11 553 200 | 11 553 200 | 11 553 200 |
| OFQJ | 1 960 000 | 2 000 000 | 1 960 000 | 1 964 860 | 1 964 860 | 1 964 860 |
| CONFEJES | 300 000 | 270 000 | 270 000 | 259 478 | 259 478 | 259 478 |
| Soutien aux métiers de l'animation | 700 000 | 0 | 0 | 1 000 000 | 1 360 840 | 1 360 840 |
| Loisirs Educatifs des jeunes Colos nouvelle génération | | | | 3 360 000 | 2 492 000 | 2 492 000 |
| | 72 821 000 | 70 610 000 | 68 720 000⁹ | 69 953 830¹⁰ | 69 211 938 | 69 711 938 |

⁹ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 66 698 995 euros.

¹⁰ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 71 476 330 euros.



ACTION 3 - Actions particulières en direction de la jeunesse

Depuis 2013, cette action concerne exclusivement le service civique. **Cette action est constamment en hausse avec un objectif pour le ministère d'atteindre un effectif de 150 000 volontaires en 2018.**

Les questions qui se posent :

Dans les dépenses Opérateur – Agence Service civique il est possible de lire un budget pour communication qui s'élève à 2, 5 M euros. Il est possible de s'interroger sur la déclinaison de ce budget national et/ou territoriale ?



Budget détaillé de l'Action 3

| Action 3 | Dépenses 2012 | Dépenses 2013 | Autorisations de paiement 2014 | PLF 2015 | PLF 2016 | PLF 2017 | PLF 2018 |
|----------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Service civique | 134 000 000 | 160 000 000 | 146 000 000 | 125 000 000 | 301 629 368 | 390 000 000 | 447 639 627 |
| FEJ-Expérimentations | 6 000 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | 140 000 000 | 160 000 000 | 146 000 000 | 125 000 000¹¹ | 301 629 368¹² | 390 000 000 | 447 639 627 |

| Dépenses opérateur - Agence du Service civique | dépenses 2015 | 2016 | 2017 - en CP avec Erasmus + |
|---|--------------------|--------------------|-----------------------------|
| frais de gestion ASP | | | |
| contrôle et évaluation / animation territoriale | 751 000 | 826 000 | 571 000 |
| développement quantitatif et qualitatif offre des missions SC | 572 000 | 883 000 | 2 773 000 |
| pilotage stratégique | | 3 232 000 | |
| Formation civique et citoyenne | | 6 800 000 | 8 300 000 |
| AGENCE (GIP) : fonction support (fonctionnement & personnel) | 1 186 000 | 2 100 000 | 5 011 000 |
| communication (site web, campagne, événements) | 3 974 000 | 2 018 000 | 2 688 000 |
| indemnités des jeunes & couverture sociale versée à ASP | 224 691 000 | 281 200 000 | 392 687 000 |
| S-total 1 : Subvention pour charges de service public | 231 174 000 | 297 059 000 | 412 030 000 |
| Agence centrale des organismes de Sécurité sociale | | ? | |
| total SC | 231 174 000 | 297 059 000 | 412 030 000 |

¹¹ Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 148 551 955 suite aux amendements parlementaires.

¹² Pour rappel : le montant d'autorisation d'engagement s'élève à 294 633 368 euros.



Lors de ses rencontres politiques, le Cnajep a soutenu notamment les éléments suivants en vue du PLF 2018 :

- Nous portons l'importance de maintenir le soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire à travers des CPO et CAO qui témoignent d'une volonté de partenariat dans un cadre de travail serein. Ce qui signifie une attention particulière aux Actions 1 et 2 qui depuis des années sont en baisse au profit de la seule Action 3 (et qui elle-même ne concerne qu'un dispositif : le service civique).
En effet, les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont des lieux où s'inventent et se vivent chaque jour des formes variées d'engagement pour les jeunes et les moins jeunes. Elles sont à l'œuvre au plus près des citoyen.nes et participent à la cohésion et au lien social. Soutenir les AJEP, c'est soutenir cette diversité d'approches pour concerner tous les publics. Soutenir les AJEP, c'est aussi leur permettre d'accueillir et d'accompagner les services civiques et de contribuer à un développement de qualité.
- Nous avons porté avec le Mouvement Associatif, la réaffectation de la réserve parlementaire¹³ et des dépôts des comptes bancaires associatifs inactifs au FDVA.
- Nous formulons une attention particulière pour que le FDVA vienne en soutien à la formation des bénévoles mais aussi en soutien à des expérimentations et études collectives. Cet aspect est important car il permet à des associations de se mettre en coopération pour innover, expérimenter, inventer des nouvelles manières d'agir ensemble.

Par ailleurs, le Cnajep s'interroge fortement sur l'absence de document transversal « jeunesse » : quid de l'inter ministérialité ?

Dans le document du ministère de l'Éducation nationale – Projet de loi de finances 2018 – pour l'école de la confiance, la partie jeunesse et vie associative tient en deux pages lorsque dix pages concernent l'école.

Concernant une politique de la jeunesse et de la vie associative dynamique, celle-ci se résume à l'accueil de 150 000 jeunes en service civique¹⁴, soutenir la mobilité internationale des jeunes, favoriser l'accès à l'information, développer la vie associative. Et bien que ces éléments nous semblent importants, ils ne peuvent constituer à eux seuls une politique ambitieuse et transversale pour la jeunesse et l'éducation populaire.

¹³ Par un amendement gouvernemental, présenté par Jean-Michel BLANQUER et adopté à l'unanimité lors du débat à l'Assemblée nationale sur le PLF 2018, le jeudi 02 novembre, 25 millions supplémentaires ont été affectés au FDVA.

¹⁴ Jeunes accueillis pour 64,5 % dans les associations en 2016



Dernières actualités

Le 9 novembre, le premier ministre a présenté son « ambition nouvelle au service de la vie associative » (**en annexe 1**).

Via des crédits d'impôt et des allègements de cotisations sur tous les emplois, le Gouvernement dit vouloir privilégier des dispositifs pérennes de soutien financier aux associations :

- Le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) sera maintenu en 2018 et en 2019, il représenterait un gain annuel de 500 millions d'euros pour les associations.
- Par ailleurs, afin d'encourager l'emploi, le Gouvernement a souhaité convertir le crédit d'impôt accordé aux entreprises et aux associations en réduction pérenne de cotisations patronales. Cette réforme, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019, aurait un effet favorable pour le secteur associatif trois fois plus important que le CITS. Ainsi, la très forte diminution des cotisations patronales permettra au secteur non-lucratif d'économiser 1,4 milliard d'euros chaque année à partir de 2019.

L'une des traductions concrètes du dispositif est le « zéro charges » pour les salariés au SMIC, qui représenterait une baisse très significative du coût du travail : 150 € par mois.

Les annonces du premier ministre nous questionnent notamment sur :

- La volonté de constituer un groupe de travail au sein du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire qui traitera « *des problématiques proprement associatives, en particulier la reconnaissance de l'engagement bénévole* ». Une restitution de ces travaux communs sera réalisée au mois de janvier 2018, à l'attention de M. le Premier ministre.

?

- Les délais sont plus que courts et nous ne connaissons pas les modalités de travail de ce groupe.

- Le projet de « *Déploiement de l'« Accélérateur de l'innovation sociale : la capacité d'innovation des acteurs de l'ESS et des associations de notre pays est insuffisamment reconnue et encouragée : trop de barrières empêchent encore l'innovation et l'expérimentation. Début décembre 2017 sera lancé un démonstrateur de l'« accélérateur d'innovation sociale » : 10 innovations locales qui ont fait la preuve de la robustesse de leur modèle et de leur impact social seront sélectionnées, et seront accompagnées afin qu'elles deviennent des solutions nationales* »

?

- « 10 innovations locales qui deviennent des solutions nationales » ne peut que nous laisser perplexe.



Annexe 1 : extraits du document *Une ambition nouvelle au service la vie associative : pour une société de l'engagement*¹⁵ présenté par le Premier ministre le 9 novembre 2017.

« Convaincu de la contribution majeure des associations au projet qu'il porte d'une société plus inclusive et solidaire, le Gouvernement souhaite initier une politique ambitieuse pour la vie associative.

Les associations sont **au cœur d'une société de la confiance, de l'engagement et de l'entraide qui constitue le fondement du projet présidentiel**. La disposition de nos concitoyens à s'engager, notamment au sein des associations est un trésor : elle illustre, en acte, cette confiance dans la capacité des collectifs, des individus rassemblés à surmonter les difficultés, à mener à bien leurs projets, à transformer la société. Mais les associations sont plus que des instruments puissants au service de projets collectifs, ce sont aussi **des écoles de démocratie et de citoyenneté**.

Le Gouvernement souhaite approfondir le dialogue avec les associations et affirmer une ambition nouvelle au service de la vie associative.

Cette relation, refondée doit aller au-delà de la pérennisation des financements opérée notamment par la baisse des cotisations sociale. Elle doit aboutir d'ici 2018 à une nouvelle stratégie pour la vie associative et l'économie sociale et solidaire qui sera construite avec les acteurs.

Les mesures prises par le Gouvernement

Le secteur associatif va bénéficier de plusieurs réformes fiscales engagées par le Gouvernement dans le PLF et le PLFSS pour 2018

- **Les crédits du Programme 163, consacrés au secteur associatif, augmentent en 2018** : ainsi 67,6 M€ seront consacrés au développement de la vie associative, **soit 5,8 M€ de plus qu'en PLF 2017**.
- Les crédits consacrés au service civique en 2018 seront en hausse de 16 % par rapport au PLF 2017 pour atteindre 150 000 jeunes accueillis en service civique.

Aussi, via des crédits d'impôt et des allègements de cotisations sur tous les emplois, le Gouvernement privilégie des dispositifs pérennes de soutien financier aux associations :

- Le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) sera maintenu en 2018 et en 2019, il représente **un gain annuel de 500 millions d'euros pour les associations**.
- Par ailleurs, afin d'encourager l'emploi, le Gouvernement a souhaité convertir le crédit d'impôt accordé aux entreprises et aux associations en réduction pérenne de cotisations patronales. Cette réforme, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2019, aura un effet favorable pour le secteur associatif trois fois plus important que le CITS. Ainsi, la très forte diminution des cotisations patronales permettra au secteur non-lucratif d'économiser 1,4 milliard d'euros chaque année à partir de 2019.

L'une des traductions concrètes du dispositif est le **« zéro charges » pour les salariés au SMIC**, qui représente une baisse très significative du coût du travail : **150 € par mois**.

Le secteur non-lucratif bénéficiera donc, en 2019, année de transition, des deux dispositifs simultanément : les 1,4 milliard d'euros d'allègements de cotisations, plus les 500 millions d'euros de CITS.

- En outre, par un amendement gouvernemental, présenté par Jean-Michel Blanquer et adopté à l'unanimité lors du débat à l'Assemblée nationale sur le PLF 2018, le jeudi 2 novembre, **25 M€ supplémentaires ont été affectés au Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)**. Le Gouvernement souhaite travailler avec l'ensemble des acteurs du secteur ainsi qu'avec les ministères concernés, sur le pilotage de cette enveloppe afin de répondre le mieux possible aux besoins d'accompagnement, de formation et de soutien aux initiatives des associations, notamment les plus fragiles ou les plus petites d'entre elles.

Parce qu'il a pour objet la formation des bénévoles, le FDVA touche au cœur de ce qu'est l'action associative : c'est un levier de gestion de la ressource humaine bénévole et un instrument de reconnaissance du bénévolat. L'affectation de ces 25 M€ supplémentaires permettra de multiplier les

¹⁵ http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_presse_politique_va.pdf



moyens d'intervention du fonds, **en cohérence avec les besoins recensés**. Ces fonds seront très largement gérés de manière déconcentrée, cela **permettra de toucher largement les associations sur les territoires**

Une politique de vie associative ambitieuse, pour une société de l'engagement

D'ores et déjà, le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, à travers deux groupes de travail, a entamé ses réflexions autour de deux enjeux : la construction d'une stratégie de développement de l'ESS et le soutien à l'innovation sociale.

Un nouveau groupe de travail sera constitué. Il traitera des problématiques proprement associatives, en particulier la reconnaissance de l'engagement bénévole.

Le Gouvernement et les parties prenantes entendent ainsi élaborer des mesures concrètes et ambitieuses autour de trois enjeux principaux :

- Mettre en œuvre **une politique renouvelée de soutien, d'appui et d'accompagnement** des associations afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent ;
- Mieux **soutenir le développement des activités d'utilité sociale** portées par les associations ;
- Mieux **reconnaître le bénévolat et développer une société de l'engagement**.

Une restitution de ces travaux communs sera réalisée au mois de janvier 2018, à l'attention de M. le Premier ministre. Le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) émettra un avis sur l'ensemble des propositions formulées.

La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'éducation nationale ainsi que les services du Haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire élaboreront à partir de ces éléments une stratégie, en lien étroit avec les parties-prenantes impliquées depuis le début des travaux.

Cette stratégie pour la vie associative et l'économie sociale et solidaire sera présentée à l'occasion d'une grande conférence nationale et adoptée en Conseil des ministres avant la fin du mois d'avril 2018.

Dans le droit fil de la Charte des engagements réciproques entre les pouvoirs publics et les associations, conclue le 1er juillet 2001, **le Gouvernement réaffirme, par sa démarche, sa volonté de construire avec les associations une relation partenariale, équilibrée, et respectueuse de leur autonomie**. L'ensemble des mesures proposées devront traduire ce souci d'approfondir la démarche de dialogue civil, par la co-construction. La Charte devra en particulier être déclinée, secteur par secteur, par les ministères concernés. La dynamique territoriale sera également relancée et accompagnée. Si les partenaires en conviennent, la Charte elle-même pourra être amendée pour prendre acte d'une ambition renouvelée et partagée sous la forme d'un nouveau contrat.

Initiatives du Gouvernement pour soutenir le monde associatif

Cette stratégie s'illustrera à travers différentes initiatives du Gouvernement pour favoriser une meilleure reconnaissance du bénévolat, encourager l'engagement et promouvoir l'innovation.

Instaurer chaque année, autour du 1er juillet une semaine nationale de l'engagement

La disposition de nos concitoyens à s'engager, notamment au sein des associations est un trésor : elle illustre, en acte, cette confiance dans la capacité des collectifs, des individus rassemblés à surmonter les difficultés, à mener à bien leurs projets, à transformer la société.

Cette initiative a pour ambition de mieux reconnaître ce que notre société doit à l'engagement des bénévoles.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire et le ministre de l'Éducation nationale construiront, d'ici le mois de mars 2018, avec les représentants du monde associatif, le cahier des charges d'une semaine de l'engagement dont la première édition se tiendra autour du 1er juillet 2018, en souvenir de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Il s'agira de donner à voir la diversité et la richesse de l'engagement, de reconnaître la valeur de l'engagement bénévole et d'encourager tous les citoyens et en particulier les plus jeunes, à prendre des responsabilités bénévoles. Les établissements scolaires prendront une part active à cette manifestation.

On peut d'ores et déjà, par exemple, imaginer :

- Des actions de sensibilisation et des actions d'intérêt général dans tous les établissements scolaires autour d'un défi annuel (handicap, exclusion, environnement...)
- L'organisation d'un *crowdfunding* national pour soutenir les associations



- L'organisation d'une opération nationale « arrondi solidaire » dans les entreprises au service des grandes causes associatives
- La mise à l'honneur par le Président de la République, le Premier Ministre et les Ministres, de citoyens bénévoles, chefs d'entreprise, fonctionnaires exemplaires dans leur engagement.

Déploiement de l'« Accélérateur de l'innovation sociale »

La capacité d'innovation des acteurs de l'ESS et des associations de notre pays est insuffisamment reconnue et encouragée : trop de barrières empêchent encore l'innovation et l'expérimentation. Cette démarche d'« **accélérateur de l'innovation sociale** » sera co-construite avec les acteurs et avec les collectivités locales territoriales pour que le « passage à l'échelle » de l'innovation sociale irrigue l'ensemble de nos territoires.

Début décembre 2017 sera lancé un démonstrateur de l'« accélérateur d'innovation sociale » : 10 innovations locales qui ont fait la preuve de la robustesse de leur modèle et de leur impact social seront sélectionnées, et seront accompagnées afin qu'elles deviennent des solutions nationales.

Mise en place du Compte d'engagement citoyen

Le Gouvernement accompagnera la mise en place du Compte d'engagement citoyen, créé par l'article 39 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, et qui sera mis en place au 1er janvier 2018. Celui-ci permet, tout au long de la vie, la validation d'activités citoyennes, susceptibles d'offrir des heures de formation supplémentaires dans le compte personnel de formation (CPF), au sein du compte personnel d'activité (CPA) de chaque individu. Concrètement, l'ensemble des personnes qui effectuent un service civique ainsi que les bénévoles associatifs qui exercent des responsabilités plus de 200 heures par an bénéficieront, dès 2018, d'un crédit de 20 heures de formation. Au choix de l'individu, ces heures peuvent servir pour des formations professionnelles ou des formations de bénévole. C'est une reconnaissance et une valorisation de l'engagement dans la vie citoyenne.

Création de services numériques pour simplifier la tâche des responsables associatifs et le développement de plateforme numérique

Des services numériques destinés à faciliter la vie des associations en simplifiant leurs démarches administratives seront mis en place. Le principe est de réaliser le « *dites-le nous une fois* » associatif en s'assurant que les associations n'aient plus à saisir les informations qu'elles ont déjà déclarées à l'administration. **À cet effet, un nouveau « compte associations » sera lancé au premier trimestre 2018.** Ce nouveau service permettra aux associations d'effectuer à terme leurs principales démarches administratives de manière dématérialisée, sécurisée et intuitive, notamment leurs demandes de subvention.

Enfin, une mission sera confiée au secrétaire d'État en charge du numérique, associant le Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire pour, avec l'ensemble des parties prenantes, étudier la pertinence et les conditions de faisabilité du **développement de plateformes numériques favorisant les nouveaux usages en matière d'engagements**. Le rapport sera remis avant le mois de février 2018 pour que ces conclusions puissent être intégrées à la stratégie gouvernementale. »



Analyse du Cnajep - Novembre 2017

Annexe 2 - Récapitulatif des dépenses d'interventions du ministère

*Chiffres non fournis.

| N° | Intitulé de l'action | Contenu des sous-actions du BOP 163 jeunesse et vie associative | Dépenses 2013 | 2014 AP | 2015 AP* | 2016 AP* | 2017 AP | PLF 2018 |
|--|--|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1 | développement de la vie associative | Centres de ressources et d'informations des bénévoles | 1 170 000 | 1 170 000 | | | | 1 186 270 |
| | | CDVA /FDVA | 10 830 000 | 10 830 000 | | | | 8 150 851 |
| | | DDVA | 300 000 | 290 000 | | | | 260 198 |
| | | soutien aux associations nationales JEP | | | | | | 665 191 |
| | | subventions aux fédérations nationales sur projets vie associative | 400 000 | 400 000 | | | | 7 245 251 |
| | | Nouveauté 2018 : compte d'engagement citoyen | | | | | | 5 798 167 |
| | | Sous-total - Action 1 | | 12 700 000 | 12 690 000 | 17 429 274 | 26 099 964 | 24 712 853 |
| 2 | actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire | Fonctionnement administration pour soutien logistique : | 980 000 | 930 000 | | | | 1 303 669 |
| | | activités de jeunesse | 370 000 | 370 000 | | | | 338 533 |
| | | INJEP - Etudes, observations | | | | | | 965 136 |
| | | PEJA, Erasmus+ certification/ VAE | 110 000 | 110 000 | | | | |
| | | 500 000 | 450 000 | | | | | |
| | | Réseau Information Jeunesse: CIDJ + CRIJ (selon années) | 8 110 000 | 2 510 000 | | | | 2 182 877 |
| | | Soutien aux CRIJ | | | | | | 4 152 206 |
| | | INJEP (dont Agence Europe) | 3 331 000 | 3 330 000 | | | | |
| | | FONJEP | 24 880 000 | 24 880 000 | | | | 31 432 720 |
| | | soutien aux associations nationales JEP | 9 130 000 | 9 130 000 | | | | |
| | | soutien aux actions locales | 12 870 000 | 16 050 000 | | | | 12 904 375 |
| | | Echanges internationaux (OFAJ, OFQJ, CONFEJES..) | 12 820 000 | 13 780 000 | | | | 13 883 251 |
| | | OFAJ | 10 550 000 | 11 550 000 | | | | 11 553 200 |
| | | OPQJ | 1 960 000 | 2 000 000 | | | | 1 964 860 |
| | | CONFEJES | 300 000 | 270 000 | | | | 259 478 |
| | | soutien aux Métiers de l'animation (parcours Animation sports, Bourses BAFA,...) | 700 000 | | | | | 1 360 840 |
| Loisirs éducatifs des jeunes (colos nouvelle génération,) | | | | | | 2 492 000 | | |
| Sous-total - Action 2 | | 72 821 000 | 70 610 000 | 66 698 995 | 71 476 330 | 70 092 446 | 69 711 938 | |
| 3 | Actions particulières en direction de la jeunesse | service civique | 160 000 000 | 146 000 000 | | | | 447 639 627 |
| | | FEJ - expérimentations : | | | | | | |
| | | Sous-total - action 3 | 160 000 000 | 146 000 000 | 148 551 955 | 294 633 368 | 385 020 000 | 447 639 627 |
| TOTAL BOP 163 | | | 245 521 000 | 229 300 000 | 232 680 224 | 392 209 662 | 479 825 299 | 540 657 493 |



Analyse du Cnajep - Novembre 2017



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr